

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 756

présenté par  
Mme Brugnera et M. Boudié

-----  
**ARTICLE 21**

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« compétente de l'État »,

les mots :

« de l'État compétente ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.